



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CONSEIL NATIONAL  
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL  
DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Procès-verbal**

**Séance du 19 novembre 2021**

**10h-13h**

**(Visioconférence)**



## Présents

Sous la présidence de M. Emmanuel Étienne, chef du Service du Patrimoine, Direction générale des patrimoines et de l'architecture, représentant Mme Roselyne Bachelot, ministre de la Culture.

### Membres de droit :

- M. Pascal Mignerey, chef de l'Inspection des patrimoines représenté par M. Xavier de Massary, inspecteur des patrimoines ;
- M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, directeur de l'UMR 8150 « André-Chastel » ;
- Mme Marine de Faup, architecte urbaniste de l'État, chef de projet politique des sites au bureau des sites et espaces protégés, Ministère de la transition écologique / Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature / Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages / Sous-direction de la qualité du cadre de vie ;
- M. Francis Prost représentant Mme Sophie Fermigier, chargé de mission à la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation, secteur des Sciences de l'Homme et de la Société, Service de la Stratégie de la Recherche et de l'Innovation (SSRI), Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI).

### Représentants des collectivités territoriales :

- Mme Anne Gallo, Vice-Présidente du Conseil régional de Bretagne Tourisme, Patrimoine et Voies navigables, pour l'Association des régions de France ;
- M. David Nicolas, maire d'Avranches, pour l'Association des maires de France.

### Personnalités qualifiées :

- Mme Sabrina Dalibard, conservatrice en chef du patrimoine, directrice du patrimoine, conseil départemental de la Mayenne ;
- Mme Bénédicte Renaud-Morand, conservatrice en chef du patrimoine, service Patrimoines et Inventaire général de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Mme Cécile Lestienne, directrice des Sites patrimoniaux de la ville de Rueil-Malmaison ;
- M. Philippe Madeline, professeur des universités, Université de Caen Normandie ;
- M. Éric Cron, chef du service Patrimoine et Inventaire de la région Nouvelle-Aquitaine.

## Excusés

- M. Bertrand Masson, Conseiller régional Grand Est.

Assistaient également à cette réunion :

- Mme Sophie Cueille, cheffe de la mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Géraud Buffa, adjoint à la cheffe de la mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
- Mme Virginie Serna, chargée de mission, mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Jean Davoigneau, chargé de mission, mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
- Mme Élixa Benkhalifa, élève de la classe préparatoire intégrée de l’Institut national du patrimoine.

M. Emmanuel Étienne, représentant la ministre de la Culture, ouvre la séance en visioconférence à 10 h, souhaite la bienvenue aux membres du conseil national et les remercie de leur présence à cette séance. Il invite les membres à suivre l’ordre du jour transmis et rappelle que cette séance a pour objectif d’examiner les avis sur les rapports annuels de l’ensemble des services régionaux de l’Inventaire (SRI) pour l’année 2019 et de débattre des points soulevés par la section scientifique du Conseil.

S. Cueille, cheffe de la mission de l’Inventaire général du patrimoine culturel propose un tour de table afin que chacune et chacun puissent se présenter.

Le quorum étant atteint, il est procédé à l’approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020 et à l’examen des points inscrits à l’ordre du jour.

## 1 – Approbation du Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020

Le procès-verbal du 18 décembre 2020 est approuvé.

## 2 – Présentation du rapport annuel 2019

S. Cueille

Rappel des principes du rapport annuel, les attendus, les synthèses.

S. Cueille rappelle que le rapport annuel est un document réglementaire essentiel, attaché au fonctionnement du Conseil national de l’Inventaire général du patrimoine culturel, qui permet chaque année d’évaluer l’ampleur des travaux menés par les régions en matière d’Inventaire général. En 2019, quatorze régions ont rédigé leur rapport annuel, la région Grand Est faisant toujours défaut et la Guyane n’ayant pu cette année le fournir. C’est ainsi un total de 231 opérations qui documentent en 2019 l’activité scientifique des services. Mais au-delà de cette production inhérente à la nature même de l’entreprise de l’Inventaire général du patrimoine culturel, toujours menée dans un cadre très normé, ces rapports renseignent aussi sur la diversité des objectifs assignés en faveur de compétences élargies. Depuis la décentralisation, et le

phénomène a été amplifié par la loi NOTRe, S. Cueille précise que l'on assiste à la montée en puissance des nouveaux cadres d'action en matière de politiques patrimoniales. Plus que jamais, l'Inventaire apparaît comme la principale institution régionale pouvant déployer une politique souvent ambitieuse, placée au centre des dispositifs d'intervention des régions et inscrivant les projets de services dans les stratégies des collectivités.

Si S. Cueille ne peut que se réjouir de cette reconnaissance qui s'appuie sur la compétence scientifique de l'Inventaire général, elle rappelle qu'il convient d'être vigilant sur le maintien d'un équilibre entre la mission initiale d'inventaire des territoires et les autres objectifs régionaux.

S. Cueille propose que dorénavant, les synthèses rédigées au sein des rapports fassent l'objet d'une présentation au Conseil national.

- **Les opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel sur le littoral en 2019**  
V. Serna

V. Serna rappelle que le rapport annuel, dans sa forme élaborée par la mission de l'Inventaire, en administration centrale, est un outil passionnant, un véritable observatoire des politiques publiques mises en œuvre sur l'ensemble du territoire national. Sa structure normée, avec une grille à remplir pour chaque service, offre un support unique pour des bilans, synthèses et études comparatives. C'est dans le cadre que V. Serna a pu rédiger une synthèse sur les opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel sur le littoral en 2019 faisant écho à l'opération en cours à la MIGPC dans le cadre de la préparation du *Vocabulaire du Littoral*, projet éditorial porté par le ministère de la Culture et le ministère de la Transition écologique. Évoqué lors du Grenelle de la Mer, inscrit depuis 2015 dans les objectifs de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel au sein de la collection des « Principes d'analyse scientifique », ainsi que dans la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le projet répond à une demande interministérielle forte. L'enjeu est celui d'élaborer un vocabulaire commun pour tous les acteurs et lecteurs, afin de mieux partager l'espace littoral. La mise en œuvre de ce projet repose, en partie, sur la connaissance des opérations d'Inventaire sur le périmètre du littoral.

En 2019, 24 opérations d'Inventaire s'inscrivent sur le littoral et s'organisent comme suit : 12 opérations topographiques dont 10 avec prise en compte du mobilier, 10 opérations thématiques et 2 opérations topo thématiques. Au sein de ces opérations, trois thématiques se dégagent : le patrimoine des ports ou patrimoine portuaire, le patrimoine de la villégiature balnéaire et le patrimoine militaire. Les autres enquêtes portent sur des entités topographiques littorales : les estuaires, les vallées, les îles et îlot rocheux, le cap. Le patrimoine des sports ne représente qu'une opération.

Ces opérations d'Inventaire montrent l'engagement des services en région à se saisir de l'espace littoral, dans la continuité de programmes connus et expérimentés tout en parvenant à les insérer dans de nouvelles problématiques comme l'adaptation au changement climatique, le mode participatif et les nouvelles gouvernances.

- **L'irrésistible progression des enquêtes thématiques depuis 30 ans**  
G. Buffa et X. de Massary

En 2018, on dénombre 115 opérations thématiques. Celles-ci sont devenues majoritaires et représentent environ 60 % des opérations. Le patrimoine industriel reste encore la première thématique, mais n'en représente plus qu'une faible part, avec une dizaine d'opérations. Les vitraux, la villégiature (notamment via les travaux sur le thermalisme), les voies navigables ou encore, entre autres, les lycées et lieux d'enseignements, sont encore bien représentés. De nouvelles thématiques semblent émerger : les opérations sur les patrimoines de l'eau (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur), sur les reconstructions (Centre-Val de Loire, Hauts-de-France, Normandie) ou les jardins (Centre-Val de Loire, Île-de-France, La Réunion, Normandie, Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie). Mais on observe surtout une très nette diversification et multiplication des thématiques abordées, avec de nombreuses enquêtes qui portent sur des spécificités régionales (par exemple les fours à goémon en Bretagne, le patrimoine des communautés harkis en Provence-Alpes-Côte d'Azur, etc.). On voit aussi l'émergence d'enquêtes monographiques sur un artiste ou un courant artistique, ce que l'Inventaire général n'avait jusqu'alors pas inscrit dans ses objectifs. En ce sens, le développement des études thématiques peut aussi se lire comme un renoncement progressif à la spécificité de la méthode d'approche globale de l'Inventaire général, et les SRI tendent de plus en plus souvent à adapter la méthodologie à des corpus dont la définition n'est plus liée à une avancée objective et territoriale, mais emprunte à d'autres stratégies de recherche sur le patrimoine (recherche universitaire, recherche érudite...). L'analyse des diverses opérations de l'année 2018 montre que le recours au partenariat est nettement plus fréquent pour les enquêtes topographiques. Pour conclure, G. Buffa et X. de Massary rappellent que les résultats de l'Inventaire général sont appelés à des analyses sur la longue durée et que la meilleure réponse aux ambitions de l'Inventaire général est portée par les opérations topographiques, qui permettent seules de montrer la multiplicité des liens entre le patrimoine sous toutes ses formes et un territoire, sa géographie et sa géologie. Les auteurs souhaitent qu'elles redeviennent rapidement majoritaires.

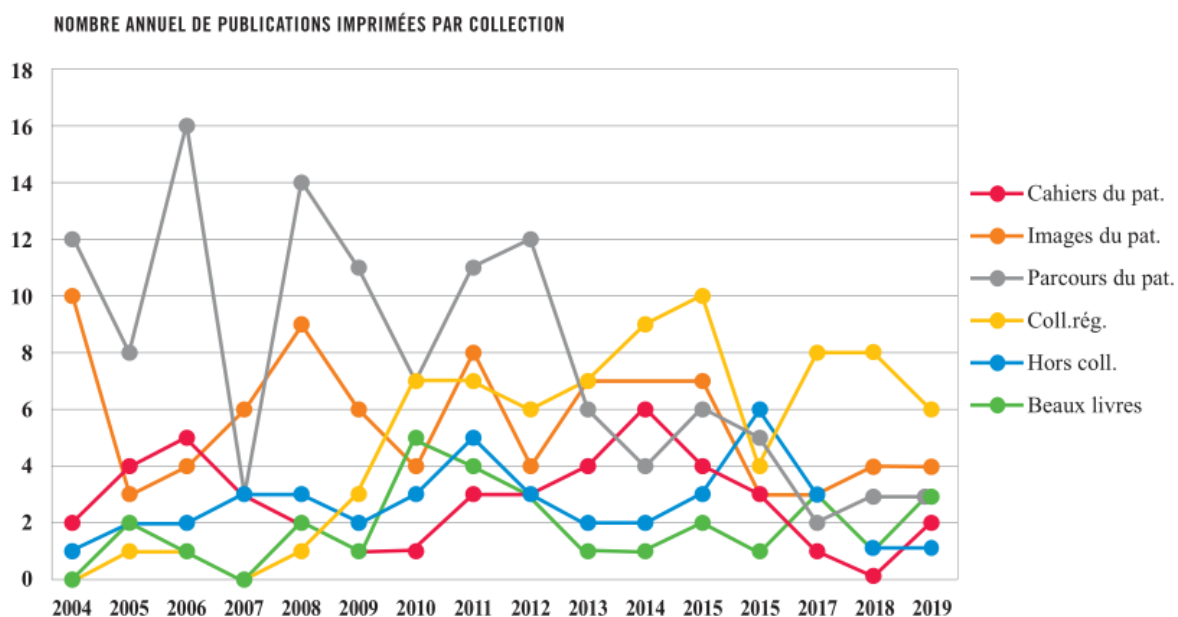
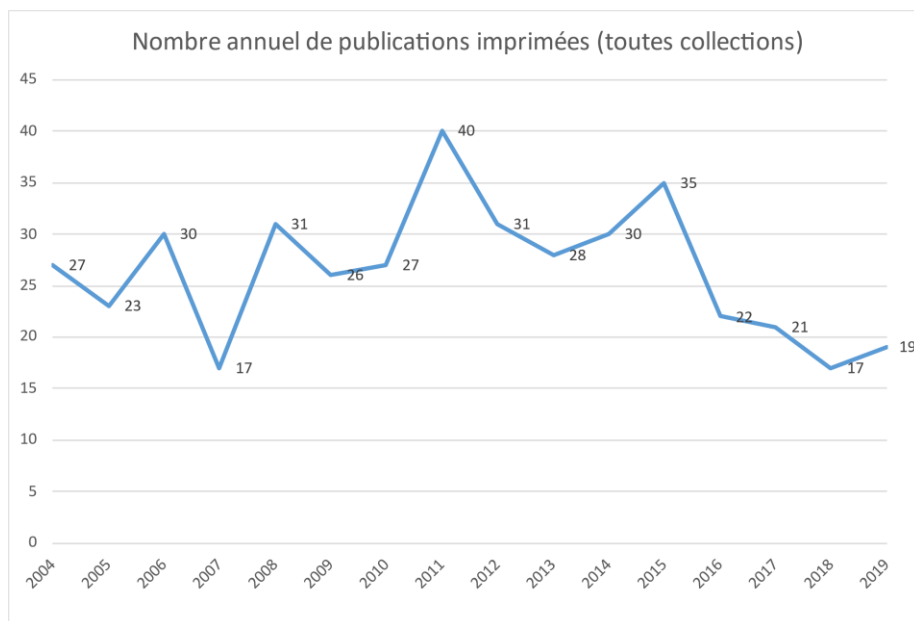
- **Le point sur les publications**  
I. Duhau, J. Davoigneau

### **Les publications imprimées**

L'année 2019 a vu la publication de 19 titres : 3 Parcours du patrimoine, 4 Images du patrimoine, 2 Cahiers du Patrimoine, 3 « Beaux livres », 6 ouvrages dans les collections régionales, et 1 ouvrage hors collection.

Le nombre des publications imprimées publiées annuellement tend à s'effriter depuis la décentralisation en 2004. La moyenne annuelle du nombre de titres sur 16 ans est de 26,5. Les chiffres des 4 dernières années sont largement en-dessous : 22 titres en 2016, 21 titres en 2017, 17 titres en 2018 et 19 titres en 2019.

A ce constat, s'ajoute la part de moins en moins importante des ouvrages publiés dans les collections nationales (Parcours, Images et Cahiers du Patrimoine) au regard des collections régionales ou des ouvrages hors collection, dont des « Beaux livres ».



Néanmoins, il faut souligner le nombre important d'articles ou contributions publiés par les chercheurs des services régionaux d'Inventaire dans des revues ou des ouvrages collectifs imprimés : 67 en 2019 (le chiffre était de 48 en 2018). Ces articles sont très diversifiés, des contributions les plus scientifiques aux articles « grand public », ce qui correspond à la vocation de l'Inventaire de s'adresser à différentes catégories de lecteurs pour faire connaître le patrimoine.

## Les publications numériques

Outre les dossiers électroniques mis en ligne sur les portails Gertrude de diffusion et qui sont désormais la première forme de publication de l'Inventaire général, les services ont globalement une activité éditoriale numérique importante, notamment sur le site institutionnel de leur collectivité. Cependant il faut souligner que ces publications ne sont pas pérennes et que rien ne garantit sur le temps long leur accessibilité sur internet, les portails étant souvent renouvelé au gré des politiques des services de communication. Par ailleurs les chiffres de consultation sont sans commune mesure entre les sites institutionnels des régions et les plateformes d'archivage pérenne, parfaitement moissonnées par les moteurs de recherche et les bases de données bibliographiques internationales.

Seules les régions Occitanie et Auvergne – Rhône-Alpes ont une politique de publication en OpenEdition garantissant la pérennité des données. Elles utilisent les plateformes <https://journals.openedition.org/pds/> pour *Patrimoines du Sud* et <https://inventaire-rra.hypotheses.org/> pour *Les Carnets de l'Inventaire, études sur le patrimoine culturel d'Auvergne et Rhône-Alpes*.

Les chercheurs ont également publié 4 articles dans la revue électronique pérenne du ministère de la Culture *In Situ – revue des patrimoines*. En 2019, l'article de la revue le plus consulté a été écrit par un chercheur du SRI Normandie ; il a été mis en ligne en 2015 et totalise pour 2019 10 424 connexions. <https://journals.openedition.org/insitu/11745>

### 3. Examen des propositions d'avis de la section scientifique sur les rapports régionaux 2019

S. Cueille présente les propositions d'avis de la section scientifique, réunie les 11 octobre et 4 novembre 2021 qu'elle soumet à l'examen des membres du Conseil. Les propositions d'avis concernent les régions suivantes :

Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre – Val de Loire, Collectivité territoriale de Corse, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence- Alpes-Côte d'Azur, les régions ultra-marines Les quatre régions ultra-marines ayant rendu leur rapport d'activité, sont présentées ensemble : la Guadeloupe et La Réunion.

Concernant les régions ultra-marines, une vive inquiétude est émise par le Conseil national à propos du risque de disparition du patrimoine culturel de ces régions, très vulnérables au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

Depuis la décentralisation, S. Cueille observe que, faute de moyens, plusieurs régions n'assurent plus, ou presque plus, leurs missions d'Inventaire, comme la Guyane et la Martinique. La question de l'archivage des données de ces régions est également évoquée, surtout pour la Réunion.

S'agissant des travaux d'inventaire touchant au patrimoine paysager et au paysage, Marine de Faup encourage fortement les SRI à créer des liens et des partenariats plus nombreux avec les services du ministère de la Transition écologique, notamment avec les inspecteurs des sites et

chargés de mission paysage en DREAL, et à s'appuyer sur les outils de connaissance des sites et des paysages existants (atlas de paysage, rapport de classement, etc.).

L'ensemble des avis examinés a reçu l'approbation unanime du Conseil national.

#### 4. Points soulevés par la section scientifique sur les rapports régionaux 2019

- **Rapport manquant de la Région Grand Est et ses conséquences**

S. Cueille indique que le rapport manquant de la Région Grand Est depuis plusieurs années empêche la Commission d'avoir une vision nationale complète et engendre des lacunes dans le traitement statistique des indicateurs, utilisés pour les synthèses. Il est donc impossible de mener le contrôle scientifique et technique sur pièce pour cette région. La section scientifique évoque son inquiétude et indique qu'elle n'est plus en mesure d'exercer également son évaluation scientifique. Elle s'inquiète de la qualité scientifique de l'inventaire dans la région Grand Est et insiste sur la gravité de la situation.

Toutes les synthèses nationales, notamment sur les effectifs des services, sont faussées, le Grand Est représentant près d'un quart de la France. La section scientifique souhaiterait que l'Inspection se rende en région pour évaluer la situation par l'exercice d'un contrôle scientifique et technique sur place.

A. Gallo exprime son inquiétude sur l'exercice fastidieux que constitue la rédaction du rapport annuel. Elle insiste sur le fait que l'État doit plutôt réaffirmer son rôle d'animation auprès des services. É. Cron précise que le rapport annuel, bien que long à réaliser, demeure un outil de pilotage essentiel pour un service.

E. Étienne s'engage à préparer un courrier pour inciter le service de l'Inventaire en région Grand Est à remettre son rapport annuel.

- **Partenariats et encadrement : le rôle des chercheurs**

Le Conseil national, à la lecture des propositions d'avis, prend note de la multiplication des partenariats dans les opérations d'Inventaire et souhaite en débattre. La parole est donnée aux membres de la section scientifique :

B. Renaud-Morand indique qu'en région Bretagne, de nombreux partenariats ont été noués, notamment par le biais des appels à projets et de l'aide aux territoires labellisés. « La co-construction de la démarche de l'Inventaire » reste la priorité assumée du service, et chacune des opérations en atteste. Ce vaste programme a été assuré en 2019, par une équipe fixe constituée de seulement seize ETP (et deux chargés d'études à temps partiel). B. Renaud-Morand s'interroge et s'inquiète sur les recherches menées en propre par les chercheurs encadrant, l'encadrement de telles opérations étant particulièrement chronophage.



En Pays de la Loire, S. Dalibard indique que les partenariats, avec les collectivités de différents niveaux (départements, communautés de communes, villes...) sont nombreux et anciens dans cette région. 12 conventions de partenariat encadrent 14 opérations d'inventaire, et, il est légitime, au regard des moyens humains du service régional de s'interroger sur la capacité de ce dernier à « encadrer » toutes ces opérations, tant d'un point de vue scientifique (chercheurs), que méthodologique/technique (gestionnaires de données, chercheurs) ou encore en matière d'illustrations (photographes). Toutefois, le travail des chercheurs nouvellement recrutés par la Région permet de renforcer un riche réseau d'acteurs déjà bien installé sur le territoire régional. S. Dalibard insiste sur le caractère précaire de certains de ces partenariats.

En région Occitanie, X. de Massary témoigne de l'importance et de la qualité de l'encadrement des partenariats au sein du service de l'Inventaire (un référent par chercheur).

C. Lestienne confirme qu'en 2019, le service régional Occitanie peut se prévaloir d'un très bon bilan tant sur le plan de la richesse des enquêtes, que sur celui de la diversité des partenariats, lui permettant d'appréhender l'ensemble du territoire régional. On compte ainsi 34 opérations d'inventaire en cours, dont 24 menées en partenariat avec l'État, mais aussi l'Université Paul Sabatier, ou encore les collectivités territoriales. Cette collaboration est extrêmement riche avec les partenaires notamment pour l'étude et la recherche. On compte 41,4 agents ETP mis à disposition par les partenaires (des collectivités territoriales essentiellement), soit près de 3 fois les effectifs du service régional. Face à un tel écart, on peut se demander si le contrôle scientifique et technique du service régional peut s'effectuer de manière régulière.

Le débat se poursuit sur le lien entre les partenariats et l'Inventaire participatif. É. Cron souhaite engager une démarche participative au sein d'une programmation équilibrée dans la région Nouvelle Aquitaine. Il invite à rester prudent sur l'injonction du participatif et à avoir un avis assez pondéré sur la question.

D. Nicolas confirme son intérêt pour cette démarche des Inventaires participatifs qui demandent, pour être menés avec pertinence, une ingénierie présente et efficace au sein des équipes. Un cahier des charges précis doit bien encadrer cette pratique.

A. Gallo rappelle le fort engagement de la démarche participative en Bretagne, sous la forme d'aides, attribuées via des appels à projets, qui visent à soutenir les démarches collectives qui fédèrent et mobilisent la population et les acteurs locaux autour de projets de restauration-valorisation du patrimoine. Les collectivités et les associations sont encouragées à s'approprier collectivement leur patrimoine de proximité, au travers d'actions originales et créatives qui contribuent à sa sauvegarde, sa promotion et son animation et donc à le faire (re)vivre.

V. Serna évoque l'appel à manifestation d'intérêt « Recherche culturelle et sciences participatives » lancé par le ministère de la Culture en 2017 qui invitait les chercheurs, professionnels et représentants de la société civile à se regrouper en réseau pour mettre en évidence les apports des démarches participatives aux projets de recherche culturelle, en termes d'innovation méthodologique et scientifique. Ainsi s'est constitué le réseau Particip-Arc, piloté par le Muséum national d'histoire naturelle, qui a mené un important travail réflexif dont le ministère a voulu rendre compte dans un numéro de Culture et Recherche. Conçu par les membres du réseau, cette publication dans la revue du ministère Culture et Recherche n°140 (hiver 2019-2020) témoigne de la fécondité de leurs échanges et débats, qui ont conduit à

construire une vision partagée des bénéfiques et des finalités de la recherche participative. V. Serna s'engage à transmettre le lien pour le téléchargement de la revue.

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Enseignement-superieur-et-Recherche/La-revue-Culture-et-Recherche/Recherche-culturelle-et-sciences-participatives>

- **Documents d'urbanisme et services de l'Inventaire**

Les SRI sont souvent associés à la mise en place d'un document d'urbanisme (ZPPAUP, SPR etc.). É. Cron s'interroge sur la charge de travail des SRI dans l'élaboration des documents d'urbanisme. En Occitanie par exemple, le SRI est sollicité pour absolument tous les PLUi. Ceci pose notamment le problème de la concurrence entre les SRI et les cabinets d'urbanisme. L'élargissement des territoires conduit également à la mise en place de documents d'urbanisme, et d'études topo-thématiques, sur des territoires immenses. É. Cron évoque comme exemple la charge de travail de son service, dans le cadre de l'élaboration du PLUi du PNR Landes Gascogne pour lequel 55 communes ont été étudiées pendant 6 années. Un chercheur était dédié à ce projet et chaque parcelle bâtie a fait l'objet d'un inventaire, de la rédaction de fiches ainsi que d'un travail de terrain. Ce travail très soutenu, laborieux, n'a donné lieu à aucune valorisation ni publication et provoque une « usure » certaine du chercheur dédié.

É. Cron affirme également que les territoires de l'Inventaire se dilatent au point que la qualification à la parcelle est rendue impossible. Le Pays Basque est par exemple composé de 158 communes. Cette dilatation du territoire pose également problème, selon É. Cron, pour les Villes et Pays d'art et d'histoire, territoires devenus parfois gigantesques dont l'animation, dans le cadre des VPAH, est rendue difficilement réalisable.

J.-B. Minnaert pose la question de la mise en place de partenariats avec les CAUE dans ce domaine.

S. Cueille propose la rédaction d'une synthèse sur la prise en charge des documents d'urbanisme par les SRI à l'occasion du rapport 2020.

## 5. Point sur le patrimoine sensoriel

G. Buffa

G. Buffa informe le Conseil national que la mission de l'Inventaire général ainsi que les services en région sont très sollicités sur le « patrimoine sensoriel ». Il rappelle les éléments de la Loi no 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises.

LOI n° 2021-85 du 29 janvier 2021 visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises (1)

Dernière mise à jour des données de ce texte : 31 janvier 2021

NOR : MICX2003330L

JORF n°0026 du 30 janvier 2021

#### Article 1

A la première phrase du premier alinéa du I de l'article L. 110-1 du code de l'environnement, après le mot : « marins, » sont insérés les mots : « les sons et odeurs qui les caractérisent, ».

[Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sons et odeurs qui les caractérisent, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation. Ce patrimoine génère des services écosystémiques et des valeurs d'usage.]

#### Article 2

I. - Les services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel, par leurs missions de recherche et d'expertise au service des collectivités locales, de l'Etat et des particuliers, contribuent, dans toutes les composantes du patrimoine, à étudier et qualifier l'identité culturelle des territoires.

II. - Dans les territoires ruraux, les inventaires menés contribuent à connaître et faire connaître la richesse des patrimoines immobilier et mobilier conservés, leur relation avec le paysage et, dans leur diversité d'expressions et d'usages, les activités, pratiques et savoir-faire agricoles associés.

III. - Les données documentaires ainsi constituées à des fins de connaissance, de valorisation et d'aménagement du territoire enrichissent la connaissance du patrimoine culturel en général et sont susceptibles de concourir à l'élaboration des documents d'urbanisme.

#### Article 3

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport examinant la possibilité d'introduire dans le code civil le principe de la responsabilité de celui qui cause à autrui un trouble anormal de voisinage. Il étudie les critères d'appréciation du caractère anormal de ce trouble, notamment la possibilité de tenir compte de l'environnement.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021.

Dans son premier article qui aborde seul la question du patrimoine sensoriel, ce texte de loi modifie le code de l'environnement. Il vise donc à prendre en compte le patrimoine sensoriel des campagnes françaises en ouvrant des pistes qui pourront être explorées à la fois par les services du ministère de la Transition écologique et par ceux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dans son deuxième article, il rappelle les missions des services chargés de l'Inventaire général telles qu'elles ont été définies depuis les années 1960. Dans les territoires ruraux, il invite à élargir l'étude du patrimoine matériel, qui reste le cœur de son domaine d'expertise, en prenant en compte le patrimoine culturel immatériel dans la mesure où celui-ci enrichit la connaissance du patrimoine matériel.

Un débat s'engage sur ce dossier. Pour les membres du Conseil national, il apparaît évident qu'un lien est à faire entre Patrimoine culturel immatériel (PCI) et patrimoine sensoriel. À l'occasion de ce point, différentes questions sont soulevées :

- À la lecture des articles, G. Buffa s'interroge sur les réponses à faire aux demandes formulées par la loi.
- La loi sur le patrimoine sensoriel répond à un problème politique et social, renforcé par l'augmentation du nombre de néo-ruraux. Elle implique une question de citoyenneté.
- Du fait de l'impossibilité technique, aujourd'hui, pour les SRI, de faire des captations olfactives (il n'existe qu'une seule osmothèque pour l'instant), comment faire un inventaire du patrimoine sensoriel au sein des SRI ? Faut-il prendre en compte les saveurs, les odeurs, ou encore les goûts ? Comment recueillir les ambiances sonores d'un quartier ? Il n'est pas certain que cela soit le rôle du service de l'Inventaire. De plus, les SRI ne semblent pas avoir ni le savoir, ni les moyens financiers, humains, et matériels nécessaires pour l'instant. Il faut donc inciter les SRI à réfléchir à de nouvelles méthodes d'appréhension de ce patrimoine mais, il y a une réelle difficulté ou impossibilité d'en faire une pratique systématique.
- En ce qui concerne le patrimoine sonore, on ne peut que faire le même constat. L'inventaire général a déjà été confronté à cette difficulté en particulier dans le cas des sons des cloches, qu'il s'agisse des cloches d'église ou des sonnailles. Mais même dans le cas de ce patrimoine qui lui est plus familier, les moyens d'enregistrer les sons restent à explorer.
- De plus, où doit se situer le travail de l'Inventaire entre la captation sonore d'ambiance actuelle et la restauration sonore historique (cette dernière ayant récemment fait l'objet d'expérimentations) ?

C. Lestienne évoque l'exemple des Archives sonores mises en place par un pilotage en administration centrale aux archives nationales. Cette collecte d'informations pourrait donc plutôt être mise en place par d'autres maillages sur le territoire, comme les services d'archives, qui collectent régulièrement des témoignages et archives sonores. De plus, les musées ou des projets artistiques pourraient aussi être lancés en ce sens. Le Conseil souhaite évoquer la place du patrimoine culturel immatériel au sein des opérations d'Inventaire. S. Cueille propose la mise en place d'une synthèse sur les SRI et le PCI.

É. Etienne propose que cette question, qui déborde très largement des objectifs de l'Inventaire général, soit dans un premier temps abordée sous forme d'expérimentations, notamment dans le cas des sons des cloches, en partenariat avec les services compétents.

\* \*

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 13h.